



# Circulaire de rentrée

Année scolaire 2018-2019

À conserver toute l'année

#### **Contacts:**

- 251 91 31 87 (site Vieux Pouzauges) et 02 51 91 85 48 (site du Donjon)
- 230, rue du Vieux Château 85700 Pouzauges
- n3d.direction@gmail.com
- Http://pouzauges-notredamedudonjon.fr/

# Structure pédagogique :

L'école Notre Dame du Donjon compte 13 classes accueillant 300 enfants de la Petite Section au CM2 sous la responsabilité des enseignants et ASEM suivants :

- Classe de TPS/PS : Maryline LIBAUD <u>ASEM</u> : Christelle MORISSET
- Classe de TPS/PS/MS: Marielle BLANCHARD <u>ASEM</u>: Laurence JAUZELON
- Classe de MS: Katia FRADIN ASEM: Véronique RIBEIRO
- Classe de GS : Marie-Luce COUSSEAU ASEM : Régine BROSSET
- Classe de GS/CP : Isabelle SERIN
- Classe de CP/CE1 A : Pascale CROUÉ
- Classe de CP/CE B : Lise GUILLET
- Classe de CE2 A: Jean-Manuel RENAULT et Laura GARÇONNET (lundi)
- Classe de CE2 B : Véronique JOLY
- Classe de CM1 : Sandrine CORNUAU
- Classe de CM1/CM2 : Frédérique DURET et Mylène GUILLEMENT (lundi)



- Classe de CM2: Xavier BOUFFANDEAU et Mathilde CHARBONNEAU (jeudi et vendredi)

- Classe d'ULIS-Ecole : Adeline PAQUEREAU AVS-Co : Maryline RICHARD

- Réseau d'Aide : Christian PEAUD

Cantine site du Vieux Pouzauges: Marie-Noëlle GABORIAU, Pascale PIGNON et Jacqueline POIRIER

- Cantine site du Donjon : Marie-Annick GUICHOT et Fabienne VINET

Nous accueillons à la rentrée, trois nouvelles enseignantes : Mathilde CHARBONNEAU pour la classe de CM2, Laura GARÇONNET pour la classe de CE2 A et Mylène GUILLEMENT pour la classe de CM1/CM2.

Nous leur souhaitons la bienvenue et nous comptons sur chacun, pour leur réserver le meilleur accueil au sein de notre établissement.

# Organisation de l'école

À la rentrée de septembre, les élèves seront répartis sur 2 sites.

Site du Vieux Pouzauges : élèves de maternelle, CP, CE1 et Ulis-école

Site du Donjon: CE2, CM1 et CM2

1) Horaires de l'école site du Vieux Pouzauges : Horaires de l'école site du Donjon :

8h50-9h00 : accueil des élèves 8h40-9h00 : accueil des élèves

9h00-12h15 : classe 9h00-12h15 : classe

13h35-13h45 : accueil des élèves externes 13h35-13h45 : accueil des élèves externes

13h45-16h45 : classe 13h45-16h45 : classe

16h45-16h50: sortie des classes 16h45-16h50: sortie des classes

# Éveil à la foi/Catéchèse/Culture Chrétienne

- Nous sommes en lien avec la paroisse : préparation aux sacrements du Pardon et de la Première
  Eucharistie, fête de la Foi, invitations aux célébrations d'éveil à la foi.
- Nous proposons un éveil à la foi en Maternelle et en CP : liens avec les temps forts de l'année liturgique, découverte de la vie de Jésus en partant de ce que vivent les enfants.
- En petits groupes, les enfants de CE et CM découvriront qui est Jésus et quel est son message pour grandir dans la Foi. Ils se prépareront, s'ils le désirent, à vivre les sacrements : le sacrement du Pardon, le sacrement de l'Eucharistie (1<sup>ère</sup> communion, en CE2) et la Profession de Foi (en CM2). Pour tous les élèves et leurs parents, nous proposons une célébration pour les temps forts de Noël et Pâques.



L'école Catholique Notre Dame du Donjon propose à chaque enfant, selon son âge, des temps d'éveil à la foi ou de catéchèse.

L'éveil à la foi est proposé pour les élèves de maternelle, de CP et d'ULIS-Ecole.

La catéchèse est proposée pour les élèves de CE1/CE2/CM1 et CM2. La catéchèse reste un engagement personnel de chaque famille. La seule participation à celle-ci peut permettre d'effectuer sa première communion ou sa profession de Foi.

Pour les élèves de CE1 jusqu'au CM2 ne désirant pas faire de catéchèse, un temps de **culture chrétienne** est organisé au sein de chaque classe. Cet enseignement est dispensé par un enseignant et ne permet pas de préparer sa première communion ou sa profession de Foi.

L'inscription pour la catéchèse se fait en CE1. Si votre enfant décide de poursuivre en CE2 et de faire sa communion, alors l'inscription est automatiquement reconduite pour les années suivantes en CM1 et CM2.

Une fiche d'inscription se trouve dans le dossier de rentrée. Celle-ci est à remplir et à nous retourner dès que possible.

## Réunions de classe

- Classe de TPS/PS (Maryline LIBAUD) : mardi 25/09 à 18h
- Classe de TPS/PS/MS (Marielle BLANCHARD) : mardi 25/09 à 18h TPS/PS et jeudi 4/10 à 18h MS
- ♣ Classe de MS (Katia FRADIN) : jeudi 4/10 à 18h
- 🖶 Classe de GS (Marie-Luce COUSSEAU) : jeudi 20/09 à 18h
- Classe de CP/CE1 A (Pascale CROUÉ): lundi 17/09 à 18h CP et lundi 24/09 à 18h CE1
- Classe de CP/CE1 B (Lise GUILLET): lundi 17/09 à 18h CP et lundi 24/09 à 18h CE1
- ♣ Classe de CE2 A (Jean-Manuel RENAULT et Laura GARÇONNET) : mardi 9/10 à 18 h
- ♣ Classe de CE2 B (Véronique JOLY) : mardi 9/10 à 18h
- ♣ Classe de CM1 (Sandrine CORNUAU) : jeudi 27/09 à 18h
- Classe de CM1/CM2 (Frédérique DURET et Mylène GUILLEMENT): mardi 18/09 à 18h
- Classe de CM2 (Mathilde CHARBONNEAU et Xavier BOUFFANDEAU) : jeudi 27/09 à 18h
- Classe d'ULIS-Ecole (Adeline PAQUEREAU) : mardi 25/09 à 18h

En cours d'année, les rencontres entre parents et enseignants sont indispensables pour le suivi scolaire de votre enfant. Elles permettent également de lever les inquiétudes et de répondre à vos questions. N'hésitez donc pas à prendre rendez-vous avec l'enseignant de votre enfant.



## Frais divers

#### 1) Frais de scolarité:

Une école privée ne peut fonctionner sans le soutien financier des parents. Ce soutien permet de contribuer aux investissements. Le montant des contributions pour l'année scolaire <u>2018-2019</u> sera de <u>25€50</u> (<u>prélèvement sur 11 mois</u>). Une partie de cette somme (16€67) est reversée à la Direction de l'Enseignement Catholique de Vendée pour financer les salaires des personnes employées par celle-ci et sans qui les écoles ne pourraient fonctionner.

Pour l'année scolaire 2018-2019, ces frais sont répartis comme indiqués ci-dessous :

Rétribution (reversée dans sa totalité à l'UDOGEC) : 16€67/enfant/mois
 Frais de catéchèse et culture chrétienne : 0€91/enfant/mois
 Contribution aux investissements : 7€92/enfant/mois

#### 2) Frais de cantine:

Pour l'année scolaire 2018-2019, le prix du repas est fixé à **3€90** et à 4€50 pour les repas occasionnels.

#### 3) Paiement des frais de scolarité et de restauration :

Vous recevez mensuellement une facture pour les frais de scolarité et de cantine.

Pour le règlement de celle-ci, vous avez la possibilité de régler par chèque ou par prélèvement automatique.

Nous vous encourageons vivement à choisir le prélèvement automatique. Une fiche d'autorisation de prélèvement est à votre disposition. Merci de la compléter et de la rapporter à l'école accompagnée d'un RIB.

Dans le cas du prélèvement automatique, si vous étiez déjà inscrit l'an passé, le renouvellement se fait par tacite reconduction.

Lorsque le prélèvement n'a pu être effectué faute d'approvisionnement suffisant du compte, les frais d'impayés sont reportés sur la facture suivante.

Les cas répétés de non paiement seront traités en concertation avec l'OGEC.

# Documents à compléter

Un certain nombre de documents vous sont remis le jour de la rentrée.

Ceux-ci sont à renseigner et à rapporter pour le jeudi 13 septembre dernier délai.

#### A remplir:

- Fiche urgence,
- Fiche de renseignements,
- Autorisation de sortie scolaire,
- Autorisation de diffusion de documents,



 Mandat de prélèvement pour les nouvelles familles et pour les familles dont les coordonnées bancaires ont été modifiées.

### **Assurance**

Pour des raisons administratives et financières, l'école Notre Dame du Donjon a décidé qu'à partir de la rentrée 2017, l'assurance individuelle accident des élèves proposée par l'établissement devient **obligatoire**.

La gestion de ce dossier se fait désormais en formule globale auprès de la compagnie « Mutuelle St Christophe Assurances ».

Cette obligation a été encouragée par les services diocésains et nationaux de l'enseignement Catholique.

Pour l'année scolaire 2018-2019, le montant de la cotisation appelée sera de 5,50€. Elle apparaîtra sur la facture du mois de septembre.

Cette assurance vaut pour les activités scolaires, ainsi que pour les activités extra-scolaires.

# Calendrier scolaire

- o Rentrée des élèves : lundi 3 septembre 2018
- <u>Vacances de la Toussaint</u>: du vendredi 19 octobre après les cours au lundi 5 novembre au matin
  - o <u>Vacances de Noël</u>: du vendredi 21 décembre après les cours au lundi 7 janvier au matin
  - O Vacances d'hiver : du vendredi 8 février après les cours au lundi 25 février au matin
  - o <u>Vacances de printemps</u> : du vendredi 5 avril après les cours au mardi 23 avril au matin
  - O Vacances d'été : le vendredi 5 juillet après les cours.



## Dates à retenir

Messe de rentrée : dimanche 7 octobre 2018

**Cross UGSEL**: samedi 20 octobre 2018

Cross école et matinée sport cycle 1 : vendredi 12 octobre 2018

<u>Téléthon</u>: vendredi 7 décembre 2018

Célébration de Noël: vendredi 21 décembre 2018 à 10h

**Portes-ouvertes** : à définir

**Chantemai**: 16 et 17 mai 2019

Kermesse: samedi 15 juin 2019

# Manifestations organisées par l'OGEC/APEL et dates à retenir...

> Assemblée générale : vendredi 19

octobre 2018 à 20h

> <u>Samedi 20 octobre</u>: matinée travaux

Réveillon : lundi 31 décembre 2018

> Samedi 19 janvier : matinée travaux

> Samedi 27 avril : matinée travaux

> Samedi 1<sup>er</sup> juin : matinée travaux

**Kermesse**: samedi 15 juin 2019

